

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION N°2026/016**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

| Date de convocation | Nombre de conseillers | À l'ouverture | A partir de la délibération n°2026/001 | A partir de la délibération n°2026/010 |
|---------------------|-----------------------|---------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
|                     | En exercice :         | 35            | 35                                     | 35                                     |
| 05/02/2026          | Présents              | 28            | 31                                     | 32                                     |
|                     | Représentés :         | 4             | 3                                      | 2                                      |
|                     | Votants :             | 32            | 34                                     | 34                                     |

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE ONZE FÉVRIER, A VINGT HEURES NEUF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le jeudi 05 février 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :**

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin  
M. MÉNARD Lionel ayant donné pouvoir à M. LE DUS Bernard  
Mme ESTRADE Claude ayant donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

**ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/001**

Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

**ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/010**

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS, jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/001**

Mme BOY Delphine  
M. BERTHAULT Grégory

**ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ**

M. HAMZA Kamel

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20260211-DEL2026-016-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2026  
Date de réception préfecture : 20/02/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/016

### Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AFM-Téléthon

**Rapporteur : Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au Développement Durable**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2331-2 6° ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite que les recettes perçues dans le cadre de la vente du miel communal dans le cadre de la manifestation « un Hiver à Eaubonne » soient reversées en totalité à l'association AFM-Téléthon ;

**CONSIDÉRANT** que les recettes de 2025 se sont élevées à 638 € ;

**CONSIDÉRANT** que dès lors, il est proposé d'attribuer une subvention de 638 € à l'association AFM-Téléthon ;

**Après** avis des Commissions n°1 Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale et n°4 Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports fusionnées du jeudi 29 janvier 2026 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, A l'Unanimité (34 voix pour) des suffrages exprimés,**

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

✍ **ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 638 € à l'association AFM Téléthon.

**Le Secrétaire de Séance,  
L'Adjoint à la Maire délégué  
au Développement Durable,**



**Quentin DUFOUR**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**



**Marie-José BEAULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 20/02/2026

Publiée le : 20/02/2026

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN  
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA  
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT  
DGA Ressources

☐ Lylian SÉNÉCHAL  
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).